

Quelques remarques sur les comparatifs synthétiques

Nous avons vu qu'il existe en général deux ou trois degrés pour classer les Adj.

Mais il existe aussi des Adj qui forment ces degrés différemment que selon le schéma classique de la dérivation.

Ces formes différentes sont dites « comparatifs synthétiques »

Il s'agit de formes particulières concernant certains Adj et certains Adv.

<i>positif</i>	<i>comparatif</i>	<i>superlatif relatif</i>	<i>superlatif absolu</i>
Adjectifs			
bon	plus bon ¹ meilleur ²	le meilleur	très bon excellent
mauvais	plus mauvais ³ pire ⁴	le plus mauvais le pire	très mauvais détestable
petit	plus petit ⁵ moindre ⁶	le plus petit le moindre	très petit, tout petit
grand			très grand, extrême
haut			très haut, suprême

¹ *plus bon* est correct dans quelques situations particulières : *Il est plus bon que juste* (cf. Grevisse) ; *Cela est plus ou moins bon* ; *Plus je participe au gouvernement de ma ville, plus je suis bon citoyen*. Cependant, force est de constater que l'emploi de *plus bon*, tout en demeurant rare, devient de plus en plus acceptable : *Les filles de banlieue sont plus bonnes que les parisiennes* (cf. Instagram, dernier accès : 22.10.2019). Dans le doute, il vaut mieux préférer *meilleur*.

² Dans le doute, *meilleur* est à préférer à *plus bon*.

³ *plus mauvais* se réfère à la qualité. Un équivalent français de *plus mauvais* est *moins bon*. *Plus mauvais* est plus courant que *pire* (cf. Grevisse).

⁴ *pire* est employé au sens moral. Un équivalent italien de *pire* est *nocivo* (*nuisible* en français). *Pire* est moins courant que *plus mauvais* et, en dehors de certaines expressions, il a une teinte plutôt littéraire (cf. Grevisse).

⁵ *plus petit* est en concurrence avec *moindre* (cf. Grevisse).

⁶ *moindre* est en concurrence avec *plus petit* et appartient surtout à la langue soignée, en dehors de certaines expressions (cf. Grevisse). Certains équivalents italiens de *moindre* sont *minore* et *meno importante*. Dans *Grammathèque* (2010 : 104), on lit que « *Moindre* comparatif est toujours précédé d'un article et n'est jamais suivi de *que* (contrairement à *plus petit*) : *C'est le moindre de nos problèmes !* ». Cependant, il faudrait réviser cette affirmation car on trouve : *On dirait que ce qui importe à quelques-uns, c'est qu'un homme ait été moindre qu'on ne pensait* (cf. Grevisse § 553). On peut aussi googler la phrase suivante, tirée du dico Collins en ligne : *Ceux qui touchent des salaires moindres seront les plus touchés*, ce qui renvoie entre autres à un pdf de 2018 (dénommé : Insee-Analyse-Salaires-Réunion-re_ina_35), qui contient une autre phrase : *Des salaires moindres qu'en province, mais plus élevés pour les cadres et dans les grandes entreprises*. Quant à l'affirmation de *Grammathèque*, elle concerne en fait un emploi de *moindre* comme superlatif relatif, traité dans une section et dans une unité consacrée aux comparatifs.

<i>positif</i>	<i>comparatif</i>	<i>superlatif relatif</i>	<i>superlatif absolu</i>
<i>Adverbes</i>			
peu	moins		
beaucoup	plus		
bien	mieux		
mal	plus mal ⁷ pis ⁸		

⁷ Un équivalent français de *plus mal* est *moins bien*.

⁸ Désormais, on ne trouve *pis* que dans des structures figées.